

Cession d'une entreprise individuelle : modalités d'imposition des plus-values professionnelles et dispositifs d'exonération

Objectif :

Tout savoir sur les conséquences fiscales de la vente de mon entreprise individuelle relevant de l'impôt sur le revenu.

Date et durée :

Mardi 25 juin 2024 de 18h30 à 21h (2.5h), sans pause, en distanciel synchrone via le logiciel Google Meet (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

Prix par personne :

- Adhérent de France Gestion : 0 €
- Non-adhérent de France Gestion : 80 € HT

Public concerné : Adhérents de France Gestion, dirigeants de TPE

Intervenant : Edouard CHAUVET, conseil en gestion de patrimoine, expert-comptable

Pré-requis :

Aucun

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Meet après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Pédagogiques

- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques
- Conseils pratiques
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés
- Mise en place d'un wiki pour consigner les questions et réponses liées à la formation

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Organisme Mixte de Gestion Agréé de membres de l'Ordre des Experts-Comptables

Association loi du 1^{er} juillet 1901 - Numéro d'identification 102755 - Siret : 312 449 226 00041

Siège : 50 ter, rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 - Tél : **01 43 14 40 50** - Mél : paris@france-gestion.fr

38 rue des Etats Généraux - 78000 Versailles – Tél : 01 39 07 49 00 – Mail : versailles@france-gestion.fr

www.france-gestion.fr

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- Francis.villos@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

1^{ère} partie – Détermination des plus-values professionnelles

- Distinction entre plus-values court terme et long terme
- Traitement des moins-values
- Modalités d'impositions à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales ou prélèvements sociaux

2^{ème} partie – L'exonération des plus-values professionnelles en fonction du prix de cession (article 238 quinquies du CGI)

- Conditions et portée de l'exonération
- Cumul avec d'autres dispositifs d'exonération

3^{ème} partie – Le régime d'exonération des plus-values professionnelles réservé aux très petites entreprises en fonction d'un seuil de chiffre d'affaires (article 151 septies du CGI)

- Conditions et portée de l'exonération
- Cumul avec d'autres dispositifs d'exonération

4^{ème} partie – Le régime d'exonération des plus-values professionnelles pour une durée de détention de l'immeuble (Article 151 septies B du CGI)

- Conditions et portée de l'exonération
- Cumul avec d'autres dispositifs d'exonération